



DÉCISION MUNICIPALE

N° 2024 - 76
En date du 12 juillet 2023

Objet: Marché de Noël - Fixation des Participations - Modification

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la décision municipale 2022-38bis en date du 05 juillet 2022, fixant les participations des exposants au Marché de Noël,

Considérant que la commune de Luzarches organise chaque année son marché de Noël,

Considérant qu'à cette occasion la ville mettra à disposition des exposants, le domaine public, des chalets de différentes superficies, du matériel ainsi qu'un dispositif de gardiennage nocturne,

Considérant que certains exposants souhaitent bénéficier de lignes électriques supplémentaires et ainsi bénéficier de plus d'ampérage

Considérant que la commune souhaite faire bénéficier les commerçants et associations Luzarchoise d'un tarif préférentiel

Considérant que la commune souhaite faire évoluer ces tarifs chaque année pour suivre l'inflation

Considérant enfin que la commune souhaite prévoir durant le marché de Noël des attractions, tel que manèges enfantin (carrousel, Manège sapin), à moindre coût,

Le maire de Luzarches,

DÉCIDE

Article 1^{er} : **De fixer** comme suit les droits de mise à disposition du domaine public, de chalets, de ligne électrique et de matériels divers à l'occasion de l'organisation du marché de Noël :



<i>Chalet 3M x 4M -</i>	300€ le chalet
<i>Chalet 3M x 3M</i>	230€ le chalet
<i>Location au mètre Linéaire - minimum 3ML</i>	45€ le ML
<i>Location au mètre Linéaire entre la rue de la liberté et la Place de la République - minimum 3ML</i>	35€ le ML
<i>Ligne électrique individuelle 16A monophasé</i>	50€ la ligne
<i>Ligne électrique individuelle 32A triphasé</i>	100€ la ligne
<i>Lot composé d'une table et 2 chaises</i>	20€ le lot

Article 2 : De fixer la mise à disposition du domaine public pour les commerçants Luzarchois comme suit :

<i>Chalet 3M x 4M -</i>	150€ le chalet
<i>Chalet 3M x 3M</i>	115€ le chalet
<i>Location au mètre Linéaire - minimum 3ML</i>	22€ le ML
<i>Location au mètre Linéaire entre la rue de la liberté et la Place de la République - minimum 3ML</i>	18€ le ML
<i>Ligne électrique individuelle 16A monophasé</i>	25€ la ligne
<i>Ligne électrique individuelle 32A triphasé</i>	50€ la ligne
<i>Lot composé d'une table et 2 chaises</i>	10€ le lot

Article 3 : De fixer le tarif d'occupation du domaine public pour les manèges venant lors du marché de Noël comme suit :

- Forfait pour la durée d'installation – 2€
- Forfait EDF pour la durée d'installation – 10€



Article 4 : Précise que :

- ✚ L'éventuelle mise à disposition d'un adaptateur par les Services techniques de la ville pour la ligne électrique donnera lieu à reçu et que sa non-restitution aux services techniques à la fin de l'évènement donnera lieu à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 100 €
- ✚ La mise à disposition par les Services techniques de la ville de la table et des 2 chaises donnera lieu à reçu et que leur non-restitution complète aux services techniques à la fin de l'évènement donnera lieu à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 100 €

Article 5 : Dit que les recettes correspondantes seront encaissées par la régie de recettes « RM Produits Divers » et inscrites au budget de la collectivité.

Article 6 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.


Michel MANSOUX
Maire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : 18/07/2024

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 18/07/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-095-219503521-20240712-DM2024_76-R